



**VILLE DE FARNHAM**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 8 décembre 2025 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende (Arrivée à 16 h 04), sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

**Première période de questions**

Aucune des deux personnes présentes ne s'exprime.

**2025-694**

**Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Document : Certificat de signification de l'avis de convocation daté du 3 décembre 2025.

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

**2025-695**

**Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

**Procès-verbaux**

**2025-696**

**Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Documents : Procès-verbaux des séances tenues le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues le 1<sup>er</sup> décembre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

**Réglementation**

**2025-697**

**Adoption du Règlement 734 sur le colportage - RM220**

Document : Règlement 734 sur le colportage - RM220.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 734 sur le colportage - RM220* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2025-698**

**Adoption du *Règlement 735 concernant la circulation et le stationnement - RM330***

Document : *Règlement 735 concernant la circulation et le stationnement - RM330*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 735 concernant la circulation et le stationnement - RM330* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2025-699**

**Adoption du *Règlement 736 concernant le commerce de regrattier - RM660***

Document : *Règlement 736 concernant le commerce de regrattier - RM660*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 736 concernant le commerce de regrattier - RM660* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2025-700**

**Adoption du *Règlement 737 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026***

Document : *Règlement 737 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 737 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2025-701 Adoption du Règlement 738 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026**

Document : *Règlement 738 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 738 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2025-702 Adoption du Règlement 739 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham**

Document : *Règlement 739 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 739 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Finances**

**2025-703 Transferts budgétaires**

Document : Dossier de la directrice générale adjointe daté du 2 décembre 2025.



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers en cours au Service des ressources humaines;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Service des ressources humaines	02-220-00-141	02-160-00-416	6 000 \$
	02-701-30-141		10 000 \$
	02-190-40-141		2 000 \$
	02-190-00-141		2 000 \$

**2025-704**

**Fête de la pêche 2026, 2027 et 2028 - Demandes d'aide financière**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, à déposer des demandes de subvention auprès de la Fondation de la Faune du Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre des activités de la Fête de la pêche pour les années 2026, 2027 et 2028.

QUE M<sup>me</sup> Mélanie Gagnon, coordonnatrice des sports et loisirs, sera la personne responsable de cet événement pour la Ville de Farnham.

**2025-705**

**Programme Circonflexe 2025-2026 - Parc Ouellette - Demande d'aide financière**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que le programme Circonflexe 2025-2026 permet l'amélioration du parc Ouellette et que ce projet est important pour la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déposer une demande d'aide financière pour le programme Circonflexe 2025-2026 afin de procéder à l'achat d'une remorque fermée d'entreposage, de planches à pagaille rigides, de kayaks simples et doubles et de deux jeux de poches en béton.

QUE M<sup>me</sup> Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à déposer ladite demande d'aide financière.

**2025-706**

**Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 décembre 2025**

Documents : Liste de chèques et état des revenus et dépenses au 2 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie de la liste de chèques ci-dessous soient approuvées et payées :

Comptes à payer pour un montant total de 159 030,17 \$.



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 décembre 2025 soit approuvé.

**Ressources humaines**

**2025-707**

**Démission de M<sup>me</sup> Patricia Rioux, commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall**

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Patricia Rioux daté du 26 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M<sup>me</sup> Patricia Rioux, de son poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, effective le 11 janvier 2026.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M<sup>me</sup> Rioux pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

**Communications et relations avec les citoyens**

**2025-708**

**Adoption du Plan d'action d'accessibilité universelle 2026-2027**

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 19 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que le Plan d'action d'accessibilité universelle viendra à échéance le 31 décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le Plan d'action d'accessibilité universelle 2026-2027.

QUE le Service des loisirs, culture et tourisme en assure la mise en œuvre et le suivi annuel auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec.

**2025-709**

**Caisse Desjardins de La Pommeraie - Entente de partenariat**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins de La Pommeraie pour l'année 2026, incluant les festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2025-710**

**Farnham ale & lager inc. - Entente de partenariat**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2025.



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente de partenariat à intervenir avec la Farnham ale & lager inc. pour les années 2026 et 2027.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

### Traitement des eaux

2025-711

#### Achat de produits chimiques 2026

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham fait partie d'un regroupement d'achat piloté par l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter les produits chimiques suivants pour l'année 2026 :

Produit	Fournisseur	Prix incluant le transport et excluant les taxes	Quantité approximative
Soude caustique (Liquide en vrac)	Produits chimiques SODROX	1,126 \$/kg sec (Prix variable aux trois mois)	30 000 kg sec
Sulfate d'aluminium - ALUN (Liquide en vrac)	Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée	0,367 \$/kg liquide	300 000 kg liquide
Polymère Axloc 4160IB	Axchem Canada Ltée	5,95 \$/kg	7 350 kg
Polymère Axfloc AF 1903	Axchem Canada Ltée	7,39 \$/kg	700 kg
Charbon actif en poudre (Super sac 500 kg)	A. C. Carbone Canada inc.	2,508 \$/kg	4 500 kg
Permanganate de potassium (Seau de 25 kg)	Univar solutions inc.	8,09 \$/kg	3 000 kg
Chlore (Cylindre 907,2 kg)	Brenntag Canada inc.	5,47 \$/kg	10 800 kg
Anticorrosion ENV 24P10 (Liquide en vrac)	Environor inc.	6,13 \$/kg	5 000 kg

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-412-00-635 et 02-414-00-635.



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

**Travaux publics**

- 2025-712      Acquisition de deux conteneurs pour entreposage - Garage municipal**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le bon fonctionnement et l'entreposage des équipements du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'acquisition de deux conteneurs maritimes d'entreposage au garage municipal de la compagnie Bill custom au coût de total de 21 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-390-10-526.

**Planification et aménagement du territoire**

- 2025-713      Demande de dérogation mineure - 89, rue Angus**

Document : Résolution CCU-251118-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser la construction d'un gazebo avec une marge de 5,2 m alors que les dispositions du Règlement 715 de zonage stipulent qu'un bâtiment accessoire peut être implanté en cour avant secondaire, en respectant la marge avant applicable au bâtiment principal, identifiée à la grille des spécifications, soit 7,5 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le gazebo est peu visible de la rue puisqu'il y a une clôture sur la propriété ainsi qu'un fossé séparant la ligne de lot de la rue;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 19 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 89, rue Angus, lot 6 253 729 du cadastre du Québec, visant à régulariser la construction d'un gazebo avec une marge avant secondaire de 5,2 m, alors que les dispositions du Règlement 715 de zonage exigent une marge minimale de 7,5 m.

**M<sup>me</sup> Nadège Katende arrive à 16 h 04.**

- 2025-714      Demande de dérogation mineure - 853, boulevard Magenta Est**

Document : Résolution CCU-251118-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.



**VILLE DE FARNHAM**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser une marge latérale droite de 1,82 m alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* indiquent une marge latérale minimale de 2 m;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de certificat de localisation, les nouvelles interprétations d'arpentage ont aggravé la marge dérogatoire dont bénéficiait déjà la construction;

CONSIDÉRANT que les requérants souhaitent régulariser la situation afin de pouvoir vendre la maison conformément à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 19 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 853, boulevard Magenta Est, lot 4 446 522 du cadastre du Québec, visant à régulariser la construction d'un bâtiment principal avec une marge latérale droite de 1,82 m, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* exigent une marge minimale de 2 m.

2025-715

**Demande de dérogation mineure - 1218-1220, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-251118-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation d'un bâtiment trifamilial avec une marge arrière totale de 18,1 m, soit 3,5 m de marge arrière et 15 m de zone tampon, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* prescrivent une marge arrière de 7,5 m, en plus de la zone tampon de 15 m, pour un total requis de 22,5 m;

CONSIDÉRANT que cette dérogation permet de garder une meilleure marge avant, assurant ainsi une meilleure intégration du projet avec la voie publique et le secteur environnant;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 19 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour le futur projet sis sur la propriété actuelle des 1218-1220, rue Principale Est, lots 4 354 604 et 4 840 194 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'un bâtiment trifamilial avec une marge arrière de 18,1 m, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* exigent une marge minimale de 7,5 m, à laquelle doit s'ajouter l'espace tampon de 15 m, pour un total de 22,5 m.

**2025-716**

**Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - 1721, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-251118-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble a été déposée afin d'ajouter un usage non autorisé (Entreprise de déneigement) sur la propriété sise au 1721, Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas les normes d'usage prescrites au *Règlement 715 de zonage* puisque dans la zone H2-05 sont uniquement permis les usages H1 et H2 ainsi que C5 (Garage et atelier pour les véhicules automobiles et récréatifs) et C6 (Entrepreneur spécialisé - électricien);

CONSIDÉRANT que le projet entrepreneurial de déneigement est intéressant, mais ne s'intègre pas bien à son environnement puisqu'il ajoute de la circulation, de l'entreposage et du bruit dans un secteur priorisé pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que les mesures d'atténuation proposées par le requérant sont intéressantes mais insuffisantes, puisque les désagréments causés par l'usage d'une entreprise de déneigement sont considérables;

CONSIDÉRANT qu'aucun plan précis d'aménagement et de gestion du stationnement n'a été proposé par le requérant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble concernant une modification des usages permis pour la propriété située au 1721, rue Principale Est.

**Loisirs, culture et tourisme**

**2025-717**

**Association de hockey mineur de Bedford-Farnham - Gestion de la surface de dek hockey**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Bedford-Farnham pour la gestion de la surface de dek hockey pour les saisons 2026 et 2027.



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**Appui**

**2025-718**

**Municipalité de Freightsburg - Traitement des eaux usées - Appui**

Document : Résolution 483-1125 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que la performance de la station d'épuration de la Municipalité de Freightsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Freightsburg a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Freightsburg a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 1.1;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vient d'interdire à la Municipalité de Freightsburg de procéder à cet appel d'offres tant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 1.2;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité de Freightsburg a pourtant été jugée prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales réitérait, le 13 novembre 2025, son engagement à travailler en collaboration avec les Municipalités pour leur simplifier la vie tout en précisant que "Les Municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous";

CONSIDÉRANT qu'entretemps la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la Municipalité de Freightsburg et de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le Programme d'infrastructures municipales d'eau volet 1.2, conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Freightsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Seconde période de questions**

Aucune des deux personnes présentes ne s'exprime.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 07.

---

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière

---

Patrick Melchior  
Maire